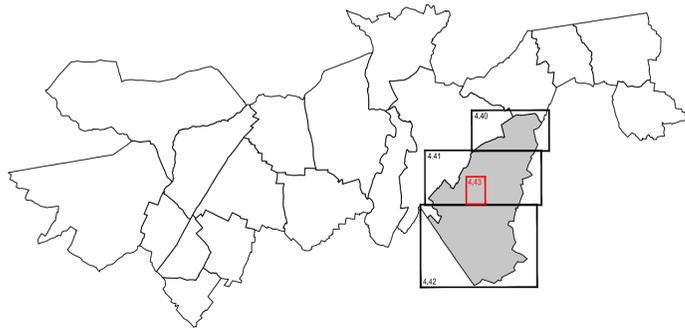


PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



PLAN DE ZONAGE
Griselles
Le bourg

Echelle : 1/2500

Objet	Date
Approuvé le	2 février 2023 par le Conseil Communautaire
Révisé le	
Modifié le	
Mis à jour le	

 Ecmo sas - 1, rue Niepce - 45700 Villemandeur

Légende :

-  Limite des zones
-  Espace boisé classé à conserver
-  Bâtiments pour lesquels le changement de destination est autorisé et réglementé
-  Secteur délimité au titre de l'article R.151-34 2° du Code de l'Urbanisme (secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol)
-  Le changement de destination des commerces situés en rez-de-chaussée pour une destination à usage d'habitation est interdit
-  Limite administrative

Éléments du paysage à préserver

Patrimoine architectural :

-  Bâti/ouvrage remarquable
-  Bâtiment
-  Château
-  Eglise
-  Grange
-  Moulin
-  Portail/Porche
-  Élément architectural
-  Croix
-  Lavoir
-  Lucarne
-  Puits

Patrimoine naturel :

-  Etendue d'eau
-  Espace arboré
-  Parc

Emplacement réservé		
Objet	Bénéficiaire	
 G1	Piste cyclable	
 G2	Liaison douce	
 G3	Parc à vélos	
 G4	Piste cyclable	

